



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2559

Texte de la question

EXTRADITION DE YOUSSEF FOFANA

M. le président. La parole est à M. Roland Blum, pour le groupe de l'UMP.

M. Roland Blum. Monsieur le ministre des affaires étrangères, dans le cadre de l'enquête sur l'odieux assassinat du jeune Ilan Halimi, les policiers sont très rapidement parvenus à identifier Youssouf Fofana comme étant le chef présumé du gang de ravisseurs qui a enlevé, séquestré et torturé la victime. Puis, les enquêteurs ont rapidement établi que Fofana s'était enfui en Côte d'Ivoire au lendemain de la découverte du corps.

Les autorités ivoiriennes, informées des soupçons pesant sur cette personne, ont procédé à son interpellation. La France a immédiatement émis un mandat d'arrêt international à l'encontre de ce Français d'origine ivoirienne pour son rôle dans la mort du jeune Ilan.

Les médias ont annoncé en fin de semaine dernière que Youssouf Fofana devrait être rapatrié en France où il se verrait notifier sa mise en examen trois semaines après sa fuite en Côte d'Ivoire, ce qui s'est effectivement produit dimanche dernier.

Aussi, monsieur le ministre, sachant que certains s'étaient montrés sceptiques lors de l'émission du mandat d'arrêt, pouvez-vous nous informer sur la qualité du processus et sur celle de la coopération entre la France et la Côte d'Ivoire dans cette affaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le député, la coopération entre les autorités ivoiriennes et les autorités françaises a été parfaite. Elle s'est opérée dans le plein respect des droits respectifs des deux pays.

M. François Hollande. Quel talent !

M. le ministre des affaires étrangères. L'interpellation de Youssouf Fofana a eu lieu le 22 février, son extradition a été décidée le 3 mars par les plus hautes autorités ivoiriennes,...

M. François Hollande. Quelle fermeté de jugement !

M. le ministre des affaires étrangères. ...avec lesquelles s'était entretenu le Premier ministre, Dominique de Villepin. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Youssouf Fofana a été remis aux officiers de la police française, le lendemain, 4 mars.

Je me réjouis, monsieur le député, de cette action commune, rapide et concrète et menée dans le respect des accords de coopération judiciaire entre nos deux pays.

L'extradition étant réalisée, il appartient maintenant à la justice française de reprendre son cours.

M. François Hollande. Très bon jugement !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous le devons à la mémoire d'Ilan Halimi, à sa famille et à ses proches. Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour sa famille, aujourd'hui plus que jamais ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Michel Delebarre. On vient d'en apprendre beaucoup !

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2559

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mars 2006